

Europe

Focus sur les statistiques d'étude comparative des alertes critiques

Résumé

La réglementation sur le lancement d'alerte dans l'Union européenne est relativement récente. La directive (UE) 2019/1937, connue sous le nom de « Directive sur la protection des lanceurs d'alerte », a été adoptée en 2019. Elle est entrée en vigueur après que le Parlement européen a demandé à plusieurs reprises l'adoption d'une législation coordonnée pour protéger les lanceurs d'alerte.

Certains pays (les Pays-Bas, l'Irlande, l'Italie et de nombreux autres) avaient déjà intégré la protection des lanceurs d'alerte dans leurs lois nationales, mais celle-ci n'était pas uniforme dans les États membres. D'autres pays, comme la France, avec la loi Sapin II en 2016, et l'Allemagne avec la loi allemande sur la protection des lanceurs d'alerte (HinSchG) entrée en vigueur en 2023, ont inclus un niveau plus élevé de protection des lanceurs d'alerte dans leurs lois nationales. La directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte définit clairement les normes minimales de sécurité sur l'ensemble du continent et vise à unifier les protections dans toutes les nations membres.

Maintenant que la grande majorité des membres de l'UE ont adopté des lois transposant la directive, qu'elles soient plus étendues ou mises en place directement, comment ce mandat a-t-il affecté les pays européens et les entreprises opérant au sein de l'UE ? Il est largement reconnu que les organisations disposant d'un programme de reporting interne efficace disposent d'informations en temps réel pour comprendre les risques émergents et la santé culturelle au sein de leur main-d'œuvre et de leurs chaînes d'approvisionnement. Nous encourageons les lecteurs de ce rapport à réfléchir à la façon dont ces indicateurs sont comparés dans le contexte des opérations de leur propre organisation.

Méthodologie

Après mûre réflexion, nous avons décidé de publier pour la première fois des indicateurs clés spécifiques au niveau européen, sans le Royaume-Uni. Chaque indicateur reflète les données d'organisations ayant leur siège en Europe, ce qui signifie que certains rapports peuvent avoir été produits en dehors du continent en 2024.

Pour assurer l'exactitude de nos statistiques, notre analyse n'inclut que les organisations ayant reçu au moins 10 rapports en 2024. Pour éliminer l'impact des valeurs aberrantes qui pourraient fausser les données globales des rapports, nous calculons chaque mesure d'évaluation comparative par organisation et identifions ensuite la médiane (point central) pour l'ensemble de la population.

[Le rapport complet de NAVEX sur la gestion des lancements d'alerte et des incidents à l'échelle régionale en 2025](#) analyse de manière exhaustive 10 indicateurs de référence différents dans quatre régions du monde. La plupart des indicateurs sont représentés par la région du siège social et la région d'origine du rapport.

Résultats clés

Toutes les mesures reflètent la valeur médiane de déclaration (VMR).

Signalements pour 100 employés

Europe* :

0,70



Amérique du Nord :

1,75



Monde :

1,57



La mesure comparative des *Rapports pour 100 employés* permet aux organisations de toutes tailles de comparer le nombre total de contacts uniques à travers tous les canaux de rapport.

Les organisations basées en Europe (hors Royaume-Uni) avaient une médiane de 0,70 signalements pour 100 employés en 2024. En comparaison, les entreprises basées en Amérique du Nord affichent une médiane de 1,75 signalements pour 100 employés. Au niveau mondial, le nombre médian de signalements pour 100 employés était de 1,57.

Méthode de calcul : Trouvez le nombre qui reflète tous les signalements recueillis via tous les canaux, divisez-le par le nombre d'employés dans l'organisation puis multipliez le résultat par 100. Pour que cette mesure soit correctement comparée au calcul que nous avons fourni, les organisations ne doivent exclure aucun rapport.

Taux de signalement anonyme



Le *Taux de signalement anonyme* indique le pourcentage de tous les signalements soumis par des personnes qui ont choisi de ne pas divulguer leur identité.

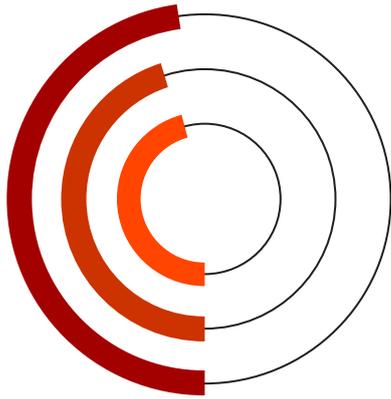
Les organisations basées en Europe (hors Royaume-Uni) avaient un taux de signalement anonyme de 59 % en 2024. En Amérique du Nord, les organisations avaient un taux de signalement anonyme de 52 %. La médiane mondiale était de 54 %.

Méthode de calcul : Pour calculer le pourcentage de rapports anonymes, il faut diviser le nombre de rapports soumis par un rapporteur anonyme par le nombre total de rapports anonymes et nominatifs reçus.

* Hors Royaume-Uni

Taux de corroboration

Valeur médiane de signalement, affaires classées



Europe* :

48 %

Amérique du Nord :

45 %

Monde :

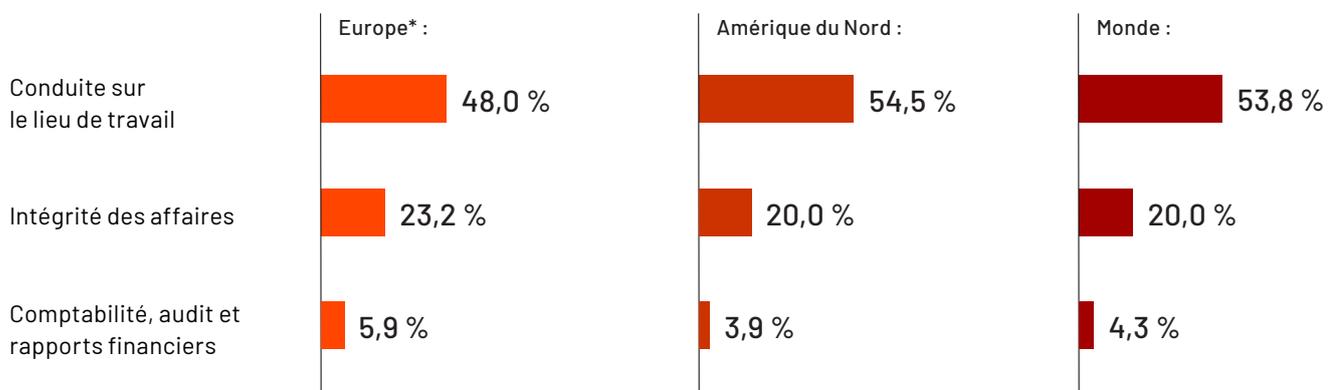
46 %

Le *Taux de corroboration* global reflète le taux médian d'allégations provenant de rapporteurs nommés et anonymes qui ont été classées comme justifiées ou partiellement justifiées. Un taux de corroboration/justification élevé est le reflet d'une base d'employés bien informés qui font des signalements de qualité, associés à des processus d'enquête efficaces.

Les organisations basées en Europe (à l'exclusion du Royaume-Uni) ont enregistré une médiane de 48 % de cas clôturés comme étant justifiés. En Amérique du Nord, les organisations ont enregistré une moyenne de 45 %. Globalement, le taux était de 46 %.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de rapports d'allégations qui ont été classés comme fondés ou partiellement fondés par le nombre total de rapports qui ont été classés comme fondés/partiellement fondés ou non fondés selon la définition. Nous souhaitons préciser qu'il existe une catégorie définie comme « information insuffisante » qui est exclue de ces calculs.

Principaux rapports de catégories de risque



La *catégorie de risque du rapport* décrit six catégories distinctes de fautes professionnelles : *Comptabilité, audit et rapports financiers, Intégrité des affaires, Conduite sur le lieu de travail, Environnement, Santé et sécurité, Utilisation abusive ou détournement de biens* et « Autre ». Sous les six *catégories de risque* ci-dessous figurent 24 types de risque. Nous encourageons les lecteurs à télécharger notre Rapport de référence régional sur la gestion des alertes professionnelles et des incidents pour obtenir des conseils supplémentaires.

La *catégorie de risque* offre de nombreuses possibilités d'interprétation. Nous invitons les lecteurs à réfléchir à la façon dont ces indicateurs sont comparés aux opérations et programmes de leur propre organisation.

* Hors Royaume-Uni

Les catégories de risques du rapport sont définies ci-dessous :

La conduite sur le lieu de travail (anciennement appelée RH, diversité et respect sur le lieu de travail) sont des rapports qui concernent souvent les relations avec les employés ou la mauvaise conduite. Les types de risque incluent la discrimination, le harcèlement, la civilité sur le lieu de travail, les représailles, la rémunération et les avantages sociaux, l'abus de substances et les cas de RH générales ou autres.

Intégrité des affaires correspond aux signalements qui montrent comment une organisation interagit avec les tiers, les données, la législation, les patients ou les clients.

Comptabilité, audit et rapports financiers concerne des signalements relevant de ces fonctions au sein d'une organisation (ex. inconduite financière, contrôles internes, audit).

Méthode de calcul : Pour calculer, assurez-vous d'abord que chaque rapport est placé dans l'une des six catégories de risque ou les 24 types de risque tels que définis dans l'annexe de nos rapports majeurs. Ensuite, divisez le nombre de signalements dans chacune des six catégories par le nombre total de signalements. Veuillez noter que, lorsque nous utilisons la médiane pour chaque catégorie, le total n'atteint pas nécessairement 100 %.

Conclusion

Il n'existe pas de résultats « optimaux » pour l'analyse comparative des données. Les organisations peuvent utiliser ces informations pour mieux évaluer leur position par rapport à leurs pairs locaux, régionaux et mondiaux, et utiliser ces informations pour envisager des moyens d'améliorer leurs programmes. L'examen des écarts entre l'Europe, le Royaume-Uni, l'APAC et l'Amérique du Nord fournit des informations précieuses sur la manière dont les différences culturelles et la composition unique de ces zones géographiques peuvent avoir un impact sur les signalements d'alertes professionnelles.

Ressources complémentaires

Pour plus d'informations sur l'étude comparative de votre gestion des alertes et des incidents, les ressources ci-dessous fournissent des informations et une analyse plus approfondies.

[Rapport de référence 2025 sur la gestion des alertes professionnelles et des incidents \(en anglais\)](#)